

4HERITAGE

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 30 Avenue Général Leclerc - Espace Saint-Germain
JDS Center - Bâtiment Le SAXO
38200 VIENNE
934 331 752 RCS VIENNE
La « Société »

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
6 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le six août,
A 14h00,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée 4HERITAGE, au capital de 2.000 euros, dont le siège social est 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE (la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de leur Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance, par tous les associés présents et les mandataires des associés représentés dont les formulaires de vote par correspondance ou par procuration ont été annexés à la feuille de présence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric HARO, en sa qualité de Président de la société 4HERITAGE.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que l'Assemblée réunit le quorum requis et qu'elle peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Frédéric HARO ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ♦ les doubles des lettres de convocation adressées à chacun des associés,
- ♦ la feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les formulaires de vote par correspondance ou par procuration,
- ♦ le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- ♦ les statuts de la Société.

Le Président déclare ensuite que le projet des résolutions, ainsi que les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions prévues auxdits statuts,

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations. Après un large échange de vues, personne ne demandant plus la parole et la discussion étant close, le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Frédéric HARO de ses fonctions de président de la Société, et décide de désigner comme nouveau Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Madame Patricia LETY-HARO,
Née LETY le 28 février 1981 à VIENNE (38),
De nationalité française,
Domiciliée 86, montée Saint Marcel - Les jardins de Junon - 38200 VIENNE,

Madame Patricia LETY-HARO déclare qu'elle accepte les fonctions de Président et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Madame Patricia LETY-HARO
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Patricia LETY-HARO

Madame Paola HARO

Paola HARO

Monsieur Frédéric HARO

Frédéric HARO